

# COMPTE-RENDU DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA CHARTRE NATURA 2000

## Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

Mardi 19 novembre 2024 9h30 – 12h15  
Salle des Dunes, Saint-Brévin-les-Pins

Mardi 3 décembre 2024 9h30 – 12h  
Salle abri de la mer, Noirmoutier en l'île

## 1 Objectif du groupe de travail

Ce groupe de travail vise à aborder la charte Natura 2000 : ses objectifs, ses engagements, ses potentiels signataires. La réunion est pensée pour que chacun s'approprie le projet de charte Natura 2000 et intervienne dans la rédaction des engagements qui la composent.

## 2 La charte Natura 2000

La charte est un élément constitutif du Document d'Objectifs (DOCOB). Une première version simple figure dans le DOCOB du site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe. Ce groupe de travail est proposé pour préciser et adapter la charte aux enjeux écologiques, aux spécificités et aux activités pratiquées dans le site.

### La charte Natura 2000



#### Qu'est ce que c'est ?

Un outil contractuel de Natura 2000 pour mettre en œuvre le document d'objectifs  
On s'y engage de manière volontaire

#### De quoi est-elle constituée ?

D'une liste d'engagements visant à améliorer la compatibilité des activités avec les besoins écologiques  
Des engagement généraux portant sur toutes les espèces et tous les habitats  
Des engagements ciblés par activité

#### Quels sont ses objectifs ?

Contribuer à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces,  
Encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la préservation des enjeux écologiques

#### Pourquoi s'engager ?

Marquer un acte d'engagement de gestion durable  
Faire reconnaître et labelliser cette gestion  
Inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présents sur le site

Tout le monde peut signer la charte Natura 2000 et s'engager à respecter les bonnes pratiques dans le site Natura 2000. Les engagements sont pris auprès du préfet maritime de l'Antique. Ils doivent être contrôlables.

La charte est un outil de valorisation, de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques. En cas de non-respect des engagements pris, le signataire voit suspendre son adhésion à la charte Natura 2000.

### 3 La charte Loi Warsmann

La majorité des projets, travaux, aménagements et événements sont soumis à évaluation d'incidences dans le site Natura 2000 (selon s'ils figurent sur les listes nationales et locales).

La charte Natura 2000 Loi Warsmann comporte des engagements spécifiques propre à une activité qui permettent à son signataire d'être exonéré d'évaluation d'incidences durant 5 ans. Elle concerne les activités récurrentes et de faible ampleur.

Le respect des engagements spécifiques qui y sont décrits permet de garantir que l'activité ne sera pas susceptible de porter atteinte au site de manière significative.

Sur les sites Natura 2000 en mer, des chartes Loi Warsmann existent déjà sur les manifestations nautiques. La question se pose de savoir si les randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (jet-ski) peuvent aussi faire l'objet de telles chartes et être exonérées d'évaluation d'incidences.

### 4 Organisation du groupe de travail

Une première version de la charte Natura 2000 en « document de travail » sert de base de travail et d'échanges pour être amendée, modifiée et adaptée aux enjeux locaux.

Suite au premier groupe de travail du 19 novembre à Saint-Brévin-les-Pins, le document de travail a été modifié pour intégrer les éléments issus des premières discussions. Le deuxième groupe de travail du 3 décembre à Noirmoutier en l'île s'est donc appuyé sur cette deuxième version de travail.

*Toutes les propositions issues des échanges en groupes de travail ont été prises en compte et figurent dans la version trois de la charte Natura 2000, à lire ici.*

### 5 Echanges sur les évaluations d'incidences

Les dossiers d'évaluations d'incidences doivent être déposés au minimum 2 mois avant la date prévue de début du projet.

Ce sont les services de la DDTM qui instruisent les évaluations d'incidences et qui autorisent ou non les projets soumis.

Pour la plupart des projets soumis à évaluation d'incidences, d'autres autorisations sont à demander à la DDTM. La réalisation d'une évaluation d'incidences n'exonère pas le porteur de projet de l'obtention de ces autres autorisations.

Certaines pratiques individuelles ne sont pas soumises à évaluations d'incidences (sports nautiques, plaisance...). Les événements sportifs et festifs, les circuits encadrés, eux, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences par l'organisateur.

## 6 Autres échanges :

### Oiseaux nicheurs

Sur les plages à enjeu pour l'avifaune nicheuse, il faudrait définir des zones spécifiques pour monter les voiles de kite-surf et entreposer le matériel de sport nautique. Cela pourrait passer par un arrêté réglementaire.

Les enclos aménagés sur les plages où le gravelot niche sont des solutions réactives et préventives. Les six cages posées sur les nids en 2024 ont permis d'éviter la prédation. 18 poussins ont été comptabilisés. A Saint-Brévin-les-Pins la LPO sensibilise le grand public sur la plage de mi-avril à mi-août.

Si la fréquentation des chiens était limitée sur certaines plages, des propositions de zones alternatives où se reporter pourraient être envisagées. Cependant, ce genre de solution entraînerait une concentration de la fréquentation et une augmentation des pressions sur les habitats et les espèces sur les zones de report. Ce n'est donc pas une solution à privilégier.

La pêche de loisir est source de dérangement en période de nidification sur le plateau des Chevaux au nord du Pilier.

### Oiseaux hivernants

L'impact des Bernaches cravant sur les parcelles agricoles est évoqué. Entre décembre 2023 et avril 2024 elles ont été observées dans les parcelles agricoles en arrière littoral de la baie de Bourgneuf et ont provoqué de gros dégâts sur les cultures.

Ces oiseaux rencontrent actuellement de grandes pressions sur leurs sites de reproduction au nord de l'Europe. Très peu de jeunes oies ont été comptées l'année passée.

Le maintien de leur aire naturelle d'alimentation, sur l'estran de la baie de Bourgneuf, est primordiale pour limiter leur exploitation de zones agricoles.

Le virus de la grippe aviaire a causé une grande mortalité dans les élevages vendéens. Son arrivée semble correspondre à l'arrivée des oiseaux migrants dans le département.

La concentration des oiseaux, dans les élevages mais aussi sur les milieux naturels disponibles, est un facteur de la transmission du virus.

La pratique du kite-surf est une source de dérangement pour les oiseaux, aussi bien en navigation que lors de la montée de la voile et l'installation du matériel. Il faudrait centraliser les zones de mises à l'eau pour éviter le dérangement et les piétinements diffus.

### Sensibilisation

Il serait pertinent d'inclure des notions de préservation de l'environnement marin lors du passage du permis bateau. Les formateurs en bateau école et les loueurs peuvent être des relais de l'information écologique.

### Amphihalins

La réglementation de la pêche à l'anguille est contradictoire. Elle est autorisée pour les pêcheurs récréatifs en eau douce mais pas en mer. Ce n'est pas logique.

Dans la baie de Bourgneuf, 80% des ouvrages ne sont pas équipés de passes à poisson adaptés aux anguilles.

### Habitats marins

Les professionnels conchylicoles peuvent accéder à leurs parcelles avec leurs engins motorisés. Le problème est que d'autres personnes suivent leurs tracteurs et roulent sur le DPM alors que c'est interdit. Ils dégradent les habitats. La circulation motorisée sur le DPM par les pêcheurs à pied professionnels est problématique aussi lorsqu'ils ne suivent pas toujours une même trajectoire. Ce sujet est à traiter dans la partie estran du site Natura 2000 Marais breton, baie de Bourgneuf.

Autour de Noirmoutier, on trouve beaucoup de mouillages sauvages. Il faudrait les régulariser et mettre en place des ZMEL.

Pour préserver l'eau, on peut penser à inciter les ports à mettre en place une limitation de l'utilisation de l'eau douce pour le rinçage du matériel et des bateaux.

L'association APLAV réalise des suivis des gisements de palourdes dans le Gois. Une thèse sur le sujet a été faite à l'université de Nantes et se terminera en 2025.

## 7 Suites à prévoir

Eventuellement, un dernier groupe de travail à l'échelle de tout le site sera organisé pour finaliser la charte Natura 2000.

Un travail de diagnostic des plages est en cours à l'échelle du site Natura 2000. Les résultats seront intégrés à la charte pour préciser les engagements sur les plages et les estrans.

La charte Natura 2000 sera mise en forme avant sa diffusion auprès de tous les usagers de la mer amenés à fréquenter le site.

### Personnes présentes au groupe de travail du 19 novembre à Saint-Brévin-les-Pins

Nom	Structure
Mathilde Wargnier	Commune de Pornichet
Boris Varry	LPO Loire-Atlantique
Gwenn Couprie	Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire
Thomas Simon	Comité régional de la conchyliculture
Dominique Mourgues	DDTM 44 – DML
Aurore Junca - Laplace	DDTM 44 – DML
Jean-Claude Ménard	Estuaires Loire & Vilaine
Dominique Chagneau	Bretagne vivante
Frédéric Lepage	Commune de Saint-Brévin-les-Pins
Dominique Tavenon	LPO Loire-Atlantique
Valentin Anne	DDTM 44 – DML
Laurence Gourdel	Hirondelle
Pauline Savary	OFB

### Personnes présentes au groupe de travail du 3 décembre à Noirmoutier-en-l'Île

Nom	Structure
Pascal Naulleau	DDTM85 - DML
Thomas Giraud	DDTM85 - DML
Benjamin Dubois	DDTM85 - DML
Nicolas Lambert	DDTM85 - DML
Alain Andromaque	Vivre l'île 12/12
Jean-Yves Crochet	APLAV
Christian Franin	APLAV
Emmy Lascelles-Lloyd	Conseil départemental Vendée
Alice Moreau	UNPG
Dominique Gonse	LPO Vendée
Michel	LPO Vendée
Hugo Vigier	LPO Vendée
Pauline Savary	OFB